

Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur:
L'assainissement non collectif dans les communes Une étude TNS Sofres réalisée pour Eparco revient sur les problématiques de l'assainissement non collectif (ANC) et les enjeux pour les communes : l'utilisation, le financement, les freins et surtout la mise aux normes des installations. L'assainissement non collectif (ANC) concerne 5,2 millions de foyers, soit près de 13 millions de Français. L'ANC représente d'ailleurs 41% du mode d'assainissement des communes ou intercommunalités. Cependant les élus font état de leur difficultés comme la mise aux normes des installations , les contraintes liées à la nature de la commune (géographie, géologie, habitat dispersé...), le financement... Exemple de Sète, ville de 40 000 habitants sur une ile-colline dont le centre est en habitat diffus (1500 parcelles de 500 à 1500 m² en moyenne). Les diagnostics réalisés par le SPANC (service public de l'assainissement non collectif) donnent : avis favorable avec réserves dans 97 % des cas, sachant que 75 % des cas ne sont pas conformes. Ainsi, une installation non connue, non visible ni visitable, mais ne créant pas de nuisances ostensibles dans le voisinage est diagnostiquée comme avis favorable avec réserves, les réserves étant de pouvoir voir s'il existe un système d'assainissement à la prochaine visite dans 4 ans. Le terrain est karstique et les directives sont de reconstituer un sol artificiel (lit non drainé à flux vertical de 30 m² sur 1,20 m de haut (tranchées d'épandage interdites)). Nombre d'évacuations vont dans une faille du terrain sans autre forme de procès, et polluent l'étang de Thau et les conchylicultures. L'amicale des habitants réclame un assainissement collectif, dont le coût global est inférieur au coût de la mise aux normes des assainissements individuels, mais la municipalité a pris position pour l'ANC dans cet îlot du centre de la ville annulaire.	<u>Contributeurs:</u> n° 9000: Guy ARCHAMBAULT n° 9003: Uriel MOCH <u>Illustration / Exemple :</u> <u>Renvois vers d'autres références :</u>

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES BREVES DU MOIS	
Le cadastre disponible sur Internet Pour bien connaître la position géographique d'une parcelle et celles qui l'entourent, il est désormais possible de consulter le plan cadastral sur internet. Le ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique a ouvert le site www.cadastre.gouv.fr sur lequel on peut trouver des extraits de plans de cadastre au format A4 ou A3.	<u>Contributions:</u> n° 8883: Guy ARCHAMBAULT
Elimination des déchets verts Les déchets verts peuvent être valorisés de deux manières différentes : - énergie : après broyage. Il faut dissocier, les produits issus de l'égavage et de l'abattage des souches. Les souches contiennent des pierres au milieu des racines qui obligent à effectuer un broyage avec un broyeur à marteaux et non pas un broyeur à couteau. - compost : après broyage il peut servir à l'élaboration d'un compost dans des conditions particulières. Voilà les 2 filières les plus développées, mais il en existent d'autres (bio gaz, bois raméal fragmenté, etc...). Remarque : l'enfouissement sur place est une fausse bonne idée, le risque d'attirer des insectes ravageurs y compris les termites semble assez élevé.	<u>Contributions:</u> n° 9006: John PELLIER n° 9010: Roland STUDER
Un nouveau site pour bâtir son éco-quartier « Au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif », c'est l'objectif que s'est fixé le Grenelle de l'Environnement. A la disposition des acteurs locaux : un site proposant capitalisation d'expériences et outils méthodologiques. Ce site, qui s'adresse aux acteurs locaux (élus, urbanistes, architectes...) s'articule autour de 10 principes fondateurs d'un éco-quartier et met en lumière un certain nombre d'initiatives intéressantes, en France comme à l'étranger. Il a pour vocation de constituer une « boîte à outils » aussi opérationnelle et actualisée que possible. La rubrique « s'engager » propose des informations utiles sur les aides et les financements disponibles et la rubrique « bibliothèque » comprend des documents téléchargeables et des références disponibles. http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/	<u>Contributions</u> n° 8910: Sébastien GIORGIS